

4C HOLDING

Société par actions simplifiée au capital social de 7.001.997 euros
Siège social : 2bis, parc de la Noailles – 78100 Saint-Germain-en-Laye
879 065 787 R.C.S. Versailles

(la « **Société** »)

**EXTRAIT DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE PRISES
PAR ACTE ECRIT EN DATE DU 5 MAI 2026**

De convention expresse valant convention sur la preuve, le signataire a choisi de signer électroniquement le présent acte écrit, conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service www.docusign.com, reconnaissant à cette signature électronique la même valeur que sa signature manuscrite, et de conférer date certaine à celle attribuée à la signature du présent acte écrit par le biais du service www.docusign.com.

DocuSigned by:

6C54B9E1FA004EB

Extrait certifié conforme

Le Président,

M. Stéphane Rudzinski

* * *

DEUXIÈME DÉCISION

***Constatation de la démission de Monsieur Thomas Cohen et nomination de Monsieur
Stéphane Rudzinski en qualité de nouveau Président de la Société***

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Thomas Cohen de ses fonctions de président de la Société en date de ce jour avec effet à compter du jour de la réalisation effective de la Transaction (tel que ce terme est défini au sein de ladite lettre de démission),

prend acte de la démission de Monsieur Thomas Cohen de ses fonctions de président de la Société,

donne, en tant que de besoin, quitus plein et entier à Monsieur Thomas Cohen pour la durée complète de son mandat de président de la Société,

décide, conformément à l'article 12.1.2 des statuts de la Société, de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Stéphane Rudzinski**, de nationalité française, né le 8 septembre 1975 à Vitry-le-François (51), demeurant 66 *bis*, rue du Révérend Père Christian Gilbert – 92600 Asnières-sur-Seine,

[***]

Monsieur Stéphane Rudzinski a, par avance, fait savoir qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de président de la Société et n'était soumis à aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur Grégory Soudjoukdjian en qualité de nouveau Directeur Général

L'Associé Unique **décide**, conformément à l'article 12.3 des statuts de la Société, de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Grégory Soudjoukdjian**, de nationalité française, né le 30 septembre 1980 à Paris 15^{ième} (75) et demeurant 31, rue du Château, 92600 Asnières sur Seine.

Monsieur Grégory Soudjoukdjian a, par avance, fait savoir qu'il acceptait ces fonctions, ayant déclaré qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat de Directeur Général et n'était soumis à aucune incapacité, incompatibilité ou déchéance susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

QUATRIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Associé Unique **confère** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette décision est prise par l'Associé Unique.

* * *